

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 MAI 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, MALEIG, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Anne BARBET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Nathalie REGUEIRO
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Marie-Lyse GASTON
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, André LABARTHE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120502-04-FIN

SUBVENTIONS DE L'ANNÉE 2012

M. UTHURRY rappelle que la CCPO est amenée à verser chaque année des subventions à des structures pour l'exercice des missions qui relèvent de sa compétence.

Conformément aux dispositions adoptées en 2011, des discussions ont été engagées avec les associations et organismes concernés pour maintenir les subventions au niveau de 2011. A noter que le nombre des augmentations reste très limité.

Vous trouverez ci-dessous la liste des subventions sollicitées, validées par le bureau et conformes aux dispositions du budget primitif 2012.

- Associations à vocation économique :
 - Béarn Initiative : 1 000 €
 - Couveuse d'Entreprise : 1 500 €
 - ADIE : 1 200 €

- Cas intercommunal : 13 000 €
- Cinéma « Le Luxor » : 25 000 €
- Mission locale : 106 027 €
- Maison de l'Emploi : 17 566 €
- Centre Social LA HAUT : 115 770 €
- Aéroclub : 21 800 €

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport.
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions susvisées pour l'année 2012 et signer les conventions nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 02 mai 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT